

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE

Délibération n° CB 86.1 du 27 juin 1986
relative à l'approbation du procès verbal
de la réunion du 15 novembre 1985

Article unique :

- Le comité de bassin Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 1985.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence



Claude FABRET

Le Président
du Comité de Bassin



André BETTENCOURT

COMITE DE BASSIN
"Seine-Normandie"

PROCES-VERBAL de la réunion

du 27 Juin 1986

Le comité de bassin s'est réuni sous la présidence de M. le Ministre BETTENCOURT, Président du comité de bassin, le 27 Juin 1986, à 14 heures 45 à l'hôtel de la Région d'Ile-de-France, suivant convocation individuelle.

A cette convocation étaient joints l'ordre du jour et les documents afférents.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance. Plus de la moitié des membres du comité de bassin étant présents ou représentés, celui-ci a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 novembre 1985.

2. Objectifs de qualité du département de la Seine St Denis.

3. Information sur l'incidence sur les autres usages et en particulier sur l'alimentation en eau potable, de l'exploitation thermique des nappes.

4. Préparation du Ve programme de l'agence.
5. Questions diverses.

Etaient présents

M. BETTENCOURT, Président
 M. HUEZ
 M. LAVOINNE
 M. BARRON, accompagné de son suppléant M. COLIN
 M. PONSIGNON, accompagné de son suppléant M. ANSART
 M. DAVID, en qualité de suppléant de M. LEVIELLE
 M. HUMBERT
 M. ROUZE
 M. VIVARES
 M. DARBLAY, en qualité de suppléant de M. DELAVEAU
 M. LAUNOY
 M. SANTINI
 M. CHERET
 M. HERANDE
 M. BASTIEN
 M. le Dr COIN, en qualité de suppléant de M. Charles SCHNEIDER
 M. LEBAN, en qualité de suppléant de M. MERAUD
 M. ENGLANDER
 M. GALLEY
 M. MERLHES
 M. GULUDEC
 M. BRAZIER, accompagné de son suppléant M. BRUGNON
 M. GROSJEAN, en qualité de suppléant de M. REVELIN
 M. MORLEVAT
 M. de BOURGOING
 M. COREL, accompagné de son suppléant M. QUESADA
 M. CHAMBOLLE
 M. JAOUEN
 M. SCHAEFER
 M. LECLERQ
 M. WINNINGER, en qualité de suppléant de M. HENRY
 M. MAMDY
 M. VANNIER, en qualité de suppléant de M. SURDEAU, accompagné
 M. GILLET
 Mme KOCH, représentant M. YOLIN
 M. DAVEZAC, représentant M. le Dr TALON
 M. FLORIAN, représentant M. BEREUX
 M. SIMONNET, représentant M. GRANGE
 M. BIDEAUX, représentant Mme PRATS
 M. WOLF, en qualité de suppléant du M. le Dr PIN

Etaient présents en qualité de commissaires de la République de
 Région :

M. PHILIP, Préfet, commissaire de la République de la région
 d'Ile de France
 M. LECARPENTIER, Préfet, commissaire de la République de la
 région Picardie.

Assistaient également à la réunion :

Mme BOIZEAU, Région Ile de France

Avaient donné pouvoir :

M. FLECHET
M. DELONG
M. POINT
M. COUPEZ à M. HERANDE

Etaient absents excusés :

M. ALAUX
M. FAUGERON
M. LAMY
M. BRAME
M. TENAILLON
M. MICAUX
M. BOUDET
M. LEBRAS
M. TIZON
M. DELAVEAU
M. NIEDERBERGER
M. PROTTE
M. FOSSE, Président du Conseil Régional de Haute-Normandie
M. BAUR, Président du Conseil Régional de Picardie
M. LUCOTTE, Président du Conseil Régional de Bourgogne
M. STASI, Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne
M. RICHARD
M. RENTIER
M. PONIATOWSKI

Assistaient également :

Mme MORAILLON, agent comptable

Assistaient au titre de l'agence :

M. FABRET, directeur
M. BRACHET
M. DARGENT
M. TIEN-DUC
M. MANEGLIER
M. CADIOU
M. LESOUEF
M. LEJEALLE
M. PAUTHE
M. DOUARD
M. SALVETTI
M. ROMBAUD
M. BROCHIER

M. LARNICOL
 M. BARADUC
 M. SANQUER
 M. BAYON de NOYER

Mme CAILLE assurait le secrétariat.

*
 * *

M. BETTENCOURT ouvre la séance en rendant hommage à M. le Sénateur LALLOY par le discours suivant :

"Le premier Président du Comité de Bassin Seine-Normandie, Maurice LALLOY, mon prédécesseur, s'est éteint discrètement le 19 décembre 1985, Je me tenais régulièrement informé de son état de santé, mais le grand âge l'avait isolé de nous. La disparition de sa chère épouse l'avait profondément affecté. Il était, pourtant, toujours présent dans nos coeurs et dans nos esprits.

J'avais beaucoup hésité, en 1974, à accepter sa succession à la tête du Comité de Bassin Seine-Normandie. Le prestige qu'il avait acquis était immense : le sénateur LALLOY avait été au Parlement le principal initiateur de la loi sur l'Eau du 16 décembre 1964 qui devait assurer à la France, pendant une décennie, une grande avance sur l'ensemble de ses partenaires européens dans le domaine de la gestion de l'eau. Il avait été au Sénat le rapporteur passionné de cette loi dont les dispositions très hardiment novatrices devaient beaucoup à son admirable connaissance des problèmes et aussi à la foi qu'il avait su communiquer, autour de lui d'abord pendant toute la période préparatoire des travaux en commission, puis, au cours des séances plénières, au Parlement. Le rôle primordial qu'il avait joué lui avait valu, sans conteste, d'être reconnu de tous comme le Père de la loi sur l'Eau.

Ses très éminents mérites l'avaient amené tout naturellement à siéger dans les organismes qu'il avait contribué, plus que tout autre à créer. C'est ainsi qu'il devint, en 1967, le premier Président du Comité de Bassin Seine-Normandie.

Après que je me sois rendu à ses raisons et que j'aie accepté de lui succéder, il n'en a pas pour autant abandonné son attachement à la cause de l'Eau : il m'a prodigué ses avis, ses conseils, toujours avec le même discernement et la même aménité. J'ai été très heureux de le voir alors nommé Président d'Honneur de notre Comité de Bassin.

J'ai regretté beaucoup, sur le plan personnel, qu'il n'ait pas demandé le renouvellement de son mandat de sénateur en 1977; mais cela a été une joie, pour nous tous, de la retrouver ce 25 avril 1979 lorsque M. Michel D'ORNANO lui a remis les

insignes de commandeur dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Un hommage va être rendu à la mémoire de Maurice LALLOY par M. Yvan CHERET, Directeur de l'Eau à la Société Lyonnaise des Eaux. M. Yvan CHERET vous avez la parole".

*
* * *

M. CHERET prononce le discours suivant :

"Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, Mes Chers Collègues,

"Je suis très ému de prendre la parole devant vous pour évoquer mes rencontres du début avec Monsieur le Sénateur LALLOY et je le ferai sur un plan, si vous le permettez, extrêmement personnel. J'étais à l'époque, dans les années 1962 - 1963, rapporteur général de la commission de l'eau du plan. Cette commission avait entre autres choses, étudié les problèmes de l'eau, tels qu'ils se posaient en France et avait élaboré après maintes discussions un projet de loi qui comprenait un certain nombre de dispositions, mais qui ne faisait aucune mention des organisations de bassin. Cette élaboration de textes fut suivie par neuf mois de discussions interministérielles toujours autour des mêmes idées mais toujours pas d'organismes de bassin. Lorsque nous nous sommes présentés en première lecture devant l'assemblée nationale, la discussion, d'après mes souvenirs, fut relativement politique et si je puis dire colorée par le problème des rejets de boue d'alumine des usines PECHINEY, affaire dite des boues rouges de Cassis. Organisation de bassin, point. Et puis, nous sommes arrivés au Sénat. J'ai trouvé une atmosphère totalement changée, un Sénat qui avait désigné une commission spéciale désignée par M. MARCILHACY dont M. LALLOY fut nommé rapporteur général. Et M. LALLOY m'a appelé pour que je vienne lui raconter ce dont il s'agissait dans cette voie. En vérité, il ne m'a pas fait venir, mais a tenu, gentiment, courtoisement, mais fermement, à venir me voir. Je m'étais préparé à une conversation d'une heure. Gentiment, courtoisement, mais fermement, elle a duré trois heures. Et il y en a eu deux autres encore de trois heures. Je m'attendais à lui parler de nos idées générales, il m'a posé énormément de questions extrêmement précises sur ce qui se passait en France, à l'étranger, quels étaient les problèmes, quelles étaient les idées, quelles étaient les positions des uns et des autres. Gentiment, courtoisement mais très fermement, je dois dire qu'il m'a retourné comme une "crêpe". C'est à la suite de ces premières rencontres, à la suite de tous les contacts qu'il a pu prendre, que l'idée d'un organisme de bassin est né, qu'elle a mûri au sein du Sénat, qu'elle s'est transformée ensuite dans l'article 14 de la loi du 16 décembre 1964, et qui fait que nous sommes en quelque sorte aujourd'hui réunis pour parler de M. LALLOY. Je ne voudrais pas prolonger cette évocation sinon pour vous dire

tout le respect que je porte à l'action de M. LALLOY, toute l'admiration que j'en porte à son sens de l'humain. En un mot, je l'aimais beaucoup, et je suis très honoré d'avoir pu exprimé ce sentiment devant vous. Monsieur le Président, je vous remercie de m'en avoir donné l'occasion".

Monsieur le Président BETTENCOURT invite l'assemblée à observer une minute de silence en souvenir de M. LALLOY.

*

* *

M. le Président BETTENCOURT adresse une requête à M. le Préfet PHILIP et au directeur de l'agence. Il suggère que la salle de réunion du siège de l'agence soit baptisée "Salle Maurice LALLOY". Il pense que le directeur de l'agence pourrait préparer la mise en oeuvre concrète de cette suggestion au cours de l'été et nous faire une proposition qui serait examinée par le conseil d'administration, soit le 10, soit le 30 octobre.

M. le Préfet PHILIP approuve cette suggestion.

M. de BOURGOING se déclare sensible à l'hommage rendu à M. LALLOY. Il s'associe à la suggestion de M. BETTENCOURT.

*

* *

M. BETTENCOURT déclare :

"Mes Chers Collègues,

En ce début de séance, je voudrais vous dire la joie que nous avons éprouvée au cours de ces dernières semaines en deux circonstances différentes. D'abord au ministère de l'Environnement, j'ai eu l'honneur de remettre les insignes de la Légion d'Honneur à M. CHAMBOLLE, directeur de la Prévention des Pollutions au Ministère. Cela a été un moment tout à fait amical et la possibilité pour nous de lui exprimer notre estime et notre reconnaissance. Il est pour nous le plus souvent le guide très précieux, un défenseur acharné de nos institutions et devant nous tous, je lui redis encore toutes mes félicitations et ma gratitude.

Et puis, plus récemment, c'est Mme MORAILLON, à l'agence, agent principal du Trésor, agent comptable de l'agence, qui s'est vu remettre les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur par M. le Trésorier Payeur Général ROSSARD. Mme MORAILLON est une fonctionnaire exemplaire. Elle a une tâche

très délicate, très difficile, j'allais dire austère. Et pourtant sa compétence et aussi son sourire, font en sorte que cette tâche peut, à ceux qui jugent de l'extérieur, paraître une tâche aisée. Je lui exprime notre très vive reconnaissance et si elle le permet, notre très respectueuse amitié.

J'en profite pour dire aussi à quel point, M. le Trésorier Payeur Général ROSSARD, qui vous a donc remis cette distinction, a été pour nous, durant tout le temps où il a été Trésorier Payeur Général de l'Ile-de-France, un conseiller et un ami. Il a pris très à coeur son travail. C'était un homme d'une grande conscience, d'une grande compétence professionnelle et il nous a beaucoup aidé. Nous avons eu avec lui les meilleures relations, et en beaucoup de circonstances, il a très largement aidé notre agence. Il est remplacé désormais par M. COREL, Trésorier Payeur Général d'Ile-de-France à son tour.

Nous avons pris contact ces jours derniers à l'agence et ce matin au cours du conseil d'administration tenu sous votre autorité, M. le préfet, et je suis convaincu déjà que M. COREL nous aidera. Il nous a aidé en 48 heures beaucoup. J'y reviendrai sur ces 48 heures qui nous ont valu beaucoup de soucis, beaucoup de coups de téléphone. Et finalement, cela nous a permis des échanges fructueux et cela nous a permis d'aboutir. Tous mes voeux à M. COREL, Trésorier Payeur Général d'Ile-de-France pour les années durant lesquelles nous allons travailler ensemble.

Je voulais dire un tout petit mot à l'ingénieur général HENRY qui est atteint par l'âge de la retraite. Il a présidé de nombreuses réunions pour le compte de l'agence et il s'est donné sans compter. Il a présidé en particulier un certain nombre de réunions avec les services départementaux de l'agriculture, réunions assez délicates. Il est président de notre commission de l'agriculture, qu'il anime aussi chaque année avec les agriculteurs pour les redevances, tâche compliquée vous le devinez bien et je lui rend hommage parce que c'est un homme d'une grande bienveillance, qui connaît parfaitement les problèmes dont il a à s'occuper. C'est un homme modeste aussi, c'est un homme modéré. Ce sont beaucoup de qualités que j'apprécie et qui ont rendu d'incontestables services à notre agence.

Je voulais dire un petit mot aussi de remerciements à Melle LHERM. Melle LHERM est votre collaboratrice, M. le Préfet, et elle avait apporté son concours à votre prédécesseur. Et je souhaiterais rendre hommage au travail considérable qui a été réalisé par elle au moment où elle va vous quitter, par conséquent où elle va nous quitter. Je crois qu'elle a servi vos prédécesseurs et vous-même avec un extrême dévouement et elle a assuré une liaison étroite entre la Préfecture, les services qui en relèvent et nos organismes de bassin. Nous n'avons eu qu'à nous louer de ce rôle d'ambassadeur souriant et efficace.

Je voudrais remercier Melle LHERM au nom de notre comité de bassin. Je lui souhaite une retraite heureuse et je lui adresse mes hommages respectueux et mes voeux les meilleurs".

*
* * *

M. BETTENCOURT prononce le discours suivant :

"Mes Chers Collègues :

Depuis l'année dernière, à chaque réunion du comité de Bassin, nous pensons que c'est la dernière fois que nous nous réunissons dans la formation actuelle. mais à chaque fois, nous constatons que les décrets d'application de la loi de 1984 ne sont toujours pas publiés. Bien que je n'aie pas d'information officielle à ce sujet, je ne prendrai pas un très grand risque si je dis que le Comité de Bassin, qui devrait être renouvelé au plus tard à l'automne prochain puisqu'il a été mis en place à l'automne 1980, devra être reconduit par décret dans sa composition actuelle au moins pour quelques mois. J'aurai donc le plaisir de vous réunir à nouveau en novembre prochain, notamment pour l'examen du Vème programme de l'agence, et vraisemblablement une fois de plus au printemps de 1987.

Vous avez suivi toutes les difficultés que nous avons rencontrées au cours de ces huit derniers mois et qui ont marqué en particulier nos relations avec le Ministère des Finances. Ces derniers jours ont été bien employés et ce matin, au conseil d'administration de l'agence financière de bassin, notre président, M. le Préfet PHILIP, auquel je rends spécialement hommage, sans oublier notre tutelle, M. le directeur CHAMBOLLE, sans oublier non plus nos présidents de commissions et plus particulièrement M. le Président MERAUD et les personnalités les plus directement en contact avec le Ministère des Finances, ce qui vous concerne, M. le Trésorier Général, M. le Contrôleur Financier. Ce matin, M. PHILIP a pu nous communiquer l'accord intervenu hier et qui a fait suite à une lettre que m'avait écrite M. Alain JUPPE, Ministre Délégué, chargé du budget en date du 12 juin dernier et qui nous donnait déjà satisfaction sur un point important, l'assurance donnée par les Finances de rembourser à l'agence au plus tard en 1988, dernière année du contrat de plan les 22 MF que l'agence va avancer à l'Etat pour le barrage Aube. M. PHILIP nous a bien précisé ce matin que l'accord général du Ministère du budget portait sur les 70 MF de frais et avances sans intérêt à 10 ans qui figurait déjà dans le financement, les 100 MF de prêt sans intérêt à 5 ans aux maîtres d'ouvrage, ce qui nous permettra d'utiliser au mieux notre trésorerie et de réaliser notre programme, 30 MF de prêt à l'agence Rhin-Meuse, prêt à 5 ans à 2,50 % d'intérêt qui est un prêt de solidarité. En somme, dans ces calculs, vous devez savoir que nous perdons 18 MF d'avances par rapport à ce que nous avons demandé et néanmoins, je crois pouvoir affirmer que nous sommes contents de la manière dont les choses se terminent. En toute franchise, cette affaire a été véritablement longue, mais

puisque l'issue est favorable, j'ai grand plaisir à vous en informer. Je n'étais pas dans les mêmes dispositions d'esprit hier matin encore. Et puisque M. SANTINI nous a fait l'honneur et l'amitié de venir avec nous cet après-midi, je tiens d'abord à lui adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour son entrée au Gouvernement, mes meilleurs voeux dans la tâche qui lui incombe et je lui demande, puisqu'il en aura le premier l'occasion, de bien vouloir manifester notre satisfaction et notre reconnaissance à son collègue, M. le Ministre du budget, pour avoir mis fin, au moins provisoirement car la vie est un perpétuel recommencement, à nos soucis.

Pour ce qui concerne la préparation du Vème programme, les choses vont heureusement beaucoup mieux. La commission présidée par M. VECTEN a réalisé un excellent travail et je voudrais aujourd'hui lui rendre un hommage public pour le temps et les efforts consacrés à cette préparation. M. VECTEN a en effet présidé, non seulement les réunions de la commission dite du Vème programme, mais également les six réunions organisées dans les régions afin d'exposer aux représentants des instances locales les orientations proposées par les groupes de travail et d'entendre directement l'exposé des problèmes locaux. Je crois pouvoir dire que cette commission itinérante a partout été très appréciée et qu'elle a permis une information réciproque extrêmement utile. Je remercie donc à nouveau, au nom de tous l'ensemble des membres de ces commissions et en premier lieu M. VECTEN qui d'ailleurs nous exposera tout à l'heure le résultat de leurs réflexions.

Vous aurez ensuite l'occasion de réfléchir une première fois sur les orientations envisagées, de faire connaître vos réactions immédiates, mais je précise que ce dossier vous sera à nouveau soumis dans sa version définitive à la session d'automne du comité de bassin.

Avant l'intervention de M. le Président VECTEN, nous avons à examiner deux points inscrits à l'ordre du jour, qui feront d'ailleurs l'objet d'exposés relativement courts :

- objectifs de qualité du département de la Seine-Denis-Denis, présenté par M. FOURGEAUD, secrétaire général du CTRE d'Ile-de-France,

- information du comité de bassin sur l'incidence, sur les autres usages, et, en particulier, sur l'alimentation en eau potable, de l'exploitation thermique des nappes, présenté par M. GOLOSSOFF, chef du groupe d'Alimentation en Eau Potable à la D.R.E.I.F".

*
* * *

Personne n'ayant d'observations à formuler, le procès-verbal de la réunion du 15 Novembre 1985 est adopté à l'unanimité.

II - Objectifs de qualité du département de la Seine-Saint-Denis.

M. FOURGEAUD annonce que le dossier d'objectifs de qualité du département de la Seine-Saint-Denis, présenté par la Direction Départementale de l'Équipement, constitue la synthèse des travaux du groupe de travail qui a associé les différents services concernés pour la définition des objectifs de qualité à retenir et des moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Il indique qu'ont été exclues de ce dossier la Marne et la Seine. Ce dossier concerne donc quelques cours d'eau comme le Sausset (qui reçoit en particulier les rejets traités de Roissy) ainsi que les sept bassins régulateurs, le canal de l'Ourcq et les bassins de retenue d'eaux pluviales du département.

La situation de ce département est tout à fait particulière. En effet, les sources de pollution sont essentiellement des erreurs de branchements sur les réseaux pluviaux, les débordements des réseaux unitaires et la pollution des eaux pluviales.

Or si des moyens existent en ce qui concerne les eaux usées, le problème des eaux pluviales reste entier comme d'ailleurs sur toute l'agglomération parisienne et aucune solution satisfaisante n'a été trouvée.

L'objectif de qualité proposé 1B ne concerne donc que le débit de temps sec. Il est assez ambitieux et représente un progrès. On peut penser en effet que la restauration de la qualité après un événement pluvieux sera souvent rapide et sans conséquence sur la vie piscicole. De plus, cet objectif est compatible avec ceux retenus sur la Marne et la Seine.

M. IMBERT se demande quel est le but de rechercher des eaux de qualité dans le canal de l'Ourcq alors que l'on n'a pas le droit d'utiliser ces eaux.

M. FOURGEAUD répond que la démarche généralement adoptée est de restaurer le milieu naturel, et le canal de l'Ourcq traverse le département de la Seine-Saint-Denis. Il expose que c'est un cours d'eau à l'air libre et si la qualité des eaux du canal de l'Ourcq était dégradée, la gêne des riverains s'en trouverait accentuée.

M. CHAMBOLLE estime qu'il vaut mieux que l'eau du canal de l'Ourcq soit propre plutôt que sale. En effet, si on laisse dans ce canal de l'eau polluée, il se produira des phénomènes de fermentation et de nuisances. Il pense que pour le cadre de vie, il vaut mieux un objectif de qualité 1B.

M. BARRON se déclare satisfaisait d'une amélioration des eaux du canal de l'Ourcq. Il s'inquiète du devenir des écoulements des eaux de Montfermeil.

M. FOURGEAUD répond qu'il n'a pas d'éléments sur ce point précis.

M. FILIPPI rappelle, qu'en ce qui concerne le canal de l'Ourcq, c'est la Ville de Paris qui supporte la totalité des dépenses de gestion. Il annonce que la Ville de Paris serait satisfaite si les gens ne déversaient pas leurs eaux usées dans le canal et la Ville de Paris demande à être associée à cette étude étant donnée qu'elle est propriétaire du canal.

M. ANSART relève que l'aéroport de Roissy se propose de traiter les eaux pluviales en particulier pour atténuer l'impact des produits antigel déversés sur les pistes. Il se demande qu'elle est la technique qui sera employée.

M. FOURGEAUD répond qu'il n'a pas pour l'instant d'éléments complémentaires sur cette question.

M. ENGLANDER relève qu'actuellement on "piétine" sur cette question du traitement des pollutions sur les pistes d'aéroport.

En conclusion, le comité de bassin exprime son accord sur la carte d'objectifs de qualité présentée par M. FOURGEAUD.

III - Information sur l'incidence sur les autres usages et en particulier sur l'alimentation en eau potable, de l'exploitation thermique des nappes.

M. GOLOSSOFF expose que la Région Ile de France présente trois grandes catégories de nappes qui peuvent être exploitées par géothermie. Leurs utilisations actuelles et leur potentiel d'utilisation sont différentes. Elles présentent chacune des risques, pour les autres usages de l'eau, risques qui dépendent en partie du mode de rejet des eaux utilisées.

1) **Les nappes d'eaux chaudes** (85° à 80°) concernent principalement le dogger (entre - 2000 et - 1000 m). Les 223 opérations potentielles recensées en font le premier objectif géothermique actuel et plus de 40 opérations actuelles par "doublet géothermique" existant. Cependant, indépendamment de la rentabilité, souvent plus faible que prévue, des difficultés techniques importantes liées à l'agressivité de l'eau sont apparues. Les risques se trouvent donc éventuellement à la traversée des aquifères supérieurs et il convient de pouvoir garantir une protection totale de ces aquifères.

2) **Les nappes d'eaux tièdes** (30° - 40°) sont entre -1000 m et - 500 m, l'Albien dont on connaît l'importance pour l'eau potable et le Néocomien. Quasiment inutilisées, à l'exception de deux opérations géothermiques (maison de la radio pour l'Albien et Bruyères-le-Châtel) qui rejettent l'eau en surface. Or ces deux nappes ont des réserves importantes mais des possibilités de

prélèvements limitées. Il est donc indispensable d'imposer une exploitation avec réinjection, ou une exploitation thermique avec ensuite distribution de l'eau par le réseau public (Ex Raincy, Saint-Michel-sur-Orge).

3) Les nappes froides (12° - 14°) à moins de 100 m de profondeur représentent un potentiel d'utilisation thermique important (géothermie plus pompe à chaleur) puisque leur rentabilité est envisageable dès 10 - 15 logements. Les pouvoirs publics ont voulu encourager ce genre de réalisations: système de garantie "Aquafac" et très large possibilité réglementaire d'exploitation.

Les risques pour les autres usages dépendent de la destination des eaux utilisées (réinjection ou pas). Possibilités d'assèchement, possibilité de pollution dans certains secteurs et modification hydrochimique possible des eaux.

Pour ces questions, il convient de souligner l'importance des débits consommés, 2000 m³/an par équivalent-logement et la concurrence potentielle de site avec l'alimentation en eau potable car les zones visées sont celles où se trouvent la plupart des grands champs captants d'eau potable existants ou potentiels.

Il paraît donc utile de profiter de la période actuelle pour définir une politique d'exploitation des eaux souterraines à des fins thermiques. Il ne s'agit pas d'interdire ce type d'exploitation, mais de préserver la priorité actuelle de l'alimentation en eau potable.

En conclusion, une grande prudence s'impose pour l'exploitation par géothermie de ces nappes selon des modalités différentes suivant les nappes mais toujours dans l'objectif de préserver la priorité actuelle de l'alimentation en eau potable:

- garantie de protection totale lors de la traversée des aquifères supérieurs pour les doublets géothermiques en nappes d'eaux chaudes,

- exploitation avec réinjection ou avec ensuite distribution de l'eau par le réseau public pour les nappes d'eaux tièdes,

- la mise en oeuvre des mesures de protection préalable pour les nappes peu profondes.

Des opérations pilotes pour ces deux derniers systèmes d'exploitation seraient souhaitables.

M. GALLEY fait remarquer que toutes les collectivités qui se sont lancées dans la géothermie sont dans une situation tragique. Il estime qu'avant de se lancer dans une opération, il faudrait un rapport relativement complet sur le fonctionnement des opérations existantes.

M. WOLF s'associe aux propos de M. GALLEY.

M. ENGLANDER estime qu'il faudrait continuer les études et ne pas enterrer le dossier car un retournement éventuel du prix du fuel, et avec les autres sources d'énergie dans quelques années, on risque de reprendre la voie de la géothermie dans un état d'impréparation non seulement économique mais aussi sur le plan écologique.

M. CHAMBOLLE se félicite des exposés de M. FOURGEAUD et de M. GOLOSSOFF. En effet, le comité de bassin ne doit pas être informé que des problèmes de l'agence mais de l'ensemble de la politique de l'eau.

Le rapport de M. GOLOSSOFF marque une réaction en faveur de la protection des eaux souterraines contre une exploitation trop développée de celles-ci pour la géothermie.

M. SANTINI indique qu'il a arrêté le démarrage d'une opération géothermique qui devait compléter la chaleur produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères. Le temps de retour de cette opération géothermique aurait été effectivement anormalement long. Il importe donc d'être prudent pour de telles opérations. Par contre, il souhaite que l'on ouvre plus largement les possibilités de pompage dans l'Albien. En effet, le niveau de cette nappe monte depuis qu'on ne la pompe plus alors qu'il s'agit d'une eau d'une excellente qualité. Enfin, il indique que la protection du calcaire de Champigny s'impose, mais il serait dommage que compte tenu du rythme très lent avec lequel est mise en place la protection contre la pollution, l'accès à la nappe ne soit pas plus ouvert.

Mme KOCH indique que la DRIR mène une réflexion constante en liaison avec tous les organismes concernés et notamment les distributeurs sur le problème de l'Albien ; mais il s'agit d'un problème réellement complexe.

*
* * *

A la demande de M. BETTENCOURT, M. PHILIP présente les problèmes financiers de l'agence. Il expose que le Conseil d'Administration a autorisé un prélèvement sur la trésorerie de 122 MF pour effectuer diverses avances. Le fait que l'agence soit capable de prendre une telle décision montre l'abondance de la trésorerie de l'agence. Alors que les pouvoirs publics souhaitent diminuer les prélèvements obligatoires, on peut se poser des questions sur l'abondance de cette trésorerie et sur la possibilité éventuelle de lisser dans le temps les prélèvements effectués par l'agence. Le problème qui se pose à l'agence est qu'elle ne peut prélever ses recettes en fonction de ses dépenses effectives. Il existe un décalage permanent entre la recette et la dépense, ce qui produit un gonflement de la trésorerie. Il faudrait mener une étude approfondie afin de voir s'il est possible de reporter dans le temps certains

prélèvements obligatoires et d'alléger ainsi la trésorerie de l'agence.

M. ENGLANDER signale que la situation de trésorerie de l'agence provisoirement excédentaire est un phénomène connu et prévu par le conseil d'administration. D'autre part, il regrette fortement la centralisation à laquelle on assiste au niveau du Ministère du Budget et de celui de l'Environnement.

M. BETTENCOURT souhaite que le Gouvernement comprenne que la politique d'avances est pour l'agence essentielle. L'argent que l'agence a en trésorerie est destiné à financer des opérations importantes qui viendront plus tard. Si l'agence n'utilise pas cet argent en attendant ces opérations, il sera soumis à l'inflation alors que si elle l'utilise à des avances, cet argent porte ses fruits immédiatement en hâtant des opérations du programme. Il indique qu'une rencontre sera organisée à l'automne avec M. le Préfet PHILIP, M. le Trésorier Payeur Général et les représentants du Ministère du budget pour essayer de résoudre ce problème à long terme afin de ne pas se retrouver d'année en année dans la même situation.

*
* * *

IV - Préparation du Vème programme

A la demande de M. BETTENCOURT, M. VECTEN présente les travaux de préparation du Vème programme par l'exposé suivant :

"Lors de la dernière réunion du comité de bassin, vous avez bien voulu me faire confiance pour constituer une commission chargée de préparer le Vème programme de l'agence. Cette commission s'est réunie au mois de décembre et elle a créé quatre groupes de travail spécialisés : un groupe de travail "rivières" sous la présidence de M. LARMANOU, un groupe "alimentation en eau potable" sous la présidence de M. SANTINI, un groupe "assainissement des collectivités locales", sous la présidence de M. MERAUD, un groupe "assainissement des industries", sous la présidence de M. RICHARD. Ces groupes ont travaillé au cours du premier trimestre 1986 et ont abouti à des propositions, chacun dans son domaine. La commission a alors tenu une première réunion de synthèse, le 14 avril dernier avant d'aller confronter ces propositions avec les préoccupations des usagers et élus locaux. Une commission itinérante a donc été créée et s'est rendue sur le terrain pour recueillir les avis des intéressés à l'échelon régional. C'est ainsi que des réunions se sont tenues à Saint-Lô, Rouen, Auxerre, Soissons, Châlons et enfin Paris pour la région d'Ile-de-France.

Une nouvelle réunion de synthèse s'est tenue enfin le 5 juin, pour aboutir à un projet établi sur la base d'une stratégie que je vais vous présenter maintenant :

- d'abord partir des usages de l'eau qu'il importe de satisfaire dans les meilleures conditions possibles ;

- pour cela, porter l'effort sur les points noirs et zones sensibles en traitant de manière particulière les opérations correspondantes. De ce principe découle une modification du régime des aides de l'agence : au lieu de nuancer nos aides à l'investissement en fonction des types de travaux projetés et en fonction des zones de redevances, nous aiderions à 30 % les opérations classiques, à 40 % les opérations particulières :

- rechercher la synthèse entre la politique locale d'aménagement du territoire et la politique de l'eau au niveau du bassin en s'appuyant sur les structures issues de la décentralisation. Cette recherche passerait par des contrats avec le bon niveau de programmation que sont les départements pour certains types d'opérations, les agglomérations, etc... De tels contrats ont fait l'objet d'expérimentations en 1986 dans les départements de la Manche, la Marne et la Seine-et-Marne et je puis vous dire que, dans ces trois départements, la simplification qu'ils apportent donnent toute satisfaction. Lors des réunions de la commission itinérante, nous avons d'ailleurs pu constater que tous les départements étaient demandeurs pour la généralisation d'une telle procédure ;

- la démarche du type "objectifs de qualité" permettrait de répondre à la fois aux deux préoccupations dont je viens de parler puisqu'elle pourrait être utilisée pour déterminer la politique de l'eau au niveau du bassin et pour repérer les points noirs et zones sensibles où les usages de l'eau sont particulièrement compromis ;

- tirer le meilleur parti des équipements existants. Depuis la création de l'agence, des aides sont apportées presque exclusivement à l'investissement. Or, il est apparu que certaines installations ne donnent pas les résultats attendus car elles ne fonctionnent pas de manière satisfaisante. Nous avons donc pensé qu'il serait probablement plus efficace d'apporter un peu moins d'aide à des équipements supplémentaires et de consacrer un peu d'argent à une aide à la gestion des équipements existants.

De telles aides sont proposées dans le domaine de la pollution mais également dans celui de l'entretien des rivières. Par contre, les groupes de travail ont préféré exclure l'aide à la gestion pour l'alimentation en eau potable sauf exception intelligente.

- l'agence devrait investir également dans des domaines non encore couverts par elle actuellement. Ainsi, en ce qui concerne le ruissellement. J'y reviendrai tout à l'heure.

* *

Je vais à présent vous détailler les propositions des groupes de travail.

En premier lieu, en ce qui concerne la lutte contre la pollution, les groupes de travail ont fixé pour objectif la reconquête du milieu naturel en 2010. Cette date nous a paru raisonnable. Cependant, nous verrons tout à l'heure qu'il sera difficile d'atteindre cet objectif si nous ne voulons pas augmenter les redevances dans de trop grandes proportions. Il serait nécessaire en effet, pour les collectivités, de financer au Vème programme, des stations d'épuration pour une capacité de 3,7 millions d'équivalents habitants, de poursuivre l'effort sur les réseaux, qu'il s'agisse de réseaux neufs ou de réhabilitation de réseaux anciens, enfin d'apporter des aides à l'assainissement autonome. Cette dernière technique a suscité un intérêt certain de tous les participants à la commission itinérante car elle permet de résoudre le problème de l'assainissement de manière satisfaisante dans bien des cas en milieu rural ou semi rural dans la mesure où l'entretien des installations peut être assuré. Mais la législation actuelle ne permet pas à la collectivité publique de maîtriser directement cet entretien. Il a donc été proposé de publier les textes nécessaires.

D'autre part, en ce qui concerne la gestion des ouvrages, la commission a donné son accord pour que des aides soient apportées pour la mise en place d'une structure de gestion des ouvrages d'épuration dans les zones de collecte épuration. En effet, on a constaté que dans la majorité des cas, dans une même zone de collecte épuration, c'est-à-dire une zone comprenant un ensemble de réseaux, aboutissant à une même station d'épuration, les maîtres d'ouvrage étaient multiples et, dès lors, chacun étant maître de sa gestion, le fonctionnement des ouvrages souffrait de cette dispersion. C'est pourquoi, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'inciter ces maîtres d'ouvrage à mettre en place une gestion coordonnée.

Pour la lutte contre la pollution dans les industries, il s'agirait de financer une capacité d'épuration de 180 t/j de MO/MES, 11 t/j pour les matières azotées, 3 M équitox/j pour les matières inhibitrices. L'agence entreprendrait également une action spécifique dans la lutte contre les pollutions accidentelles car nous avons tous pu constater que celles-ci avaient un impact de plus en plus grand au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité des rivières au regard de la pollution chronique. Je pense que vous serez d'accord pour que des dispositions soient prises pour que les efforts faits pour lutter contre la pollution ne soient pas subitement anihilés par des déversements ponctuels et importants que l'on n'aurait pas sur empêcher.

Enfin, l'aide à l'élimination des déchets industriels serait poursuivie.

*
* * *

En ce qui concerne les rivières, le Vème programme sera marqué par une diminution de l'effort financier en ce qui concerne les barrages. En effet, le barrage Aube devrait voir son achèvement au cours du Vème programme et aucun autre projet de la même dimension n'est prévu pendant cette période.

Pour ce qui est de l'entretien des rivières, vous vous souvenez que le IVème programme prévoyait déjà l'intervention de l'agence pour la mise en état des rivières. Or, les travaux de la commission ont conduit à montrer qu'il était temps d'aller plus loin et de participer également au financement de l'entretien des cours d'eau. Il est en effet plus efficace, meilleur sur le plan écologique, et souvent moins cher, de réaliser un entretien régulier plutôt que de faire des remises en état coûteuses et importantes à des intervalles de temps éloignés. Cette proposition s'inscrit dans la ligne de ce que je vous ai dit tout à l'heure à propos de la stratégie de l'agence.

Enfin, le groupe de travail "rivières" a proposé une innovation qui a soulevé de larges discussions : partant de la constatation que les eaux pluviales posent de graves problèmes, à la fois en quantité, par les inondations qu'elles provoquent, et en qualité, par la pollution supplémentaire apportée aux rivières par l'eau de ruissellement, le groupe de travail a estimé que des ouvrages étaient nécessaires pour combattre ces difficultés. Certaines collectivités locales ont d'ailleurs des projets en vue. faut-il que l'agence s'intéresse à cette question ? Et si oui, faut-il qu'elle apporte une participation financière à de tels travaux ? La question est d'autant plus difficile qu'en application d'un avis du conseil d'Etat, il doit y avoir une relation directe entre les redevances de l'agence et la nature des travaux à financer. C'est pourquoi le groupe de travail a préconisé l'instauration d'une redevance sur l'imperméabilisation des sols, puisque cette imperméabilisation constitue la principale cause de l'aggravation du ruissellement. L'assiette de cette redevance aurait été basée sur la surface hors oeuvre nette des constructions nouvelles. Une telle proposition a suscité l'opposition des invités de la commission itinérante et de la commission. Cependant, si nous sommes opposés à la création d'une nouvelle redevance, nous sommes conscients du problème. L'agence doit s'y intéresser. C'est dans sa mission surtout sur l'aspect qualitatif qui ne mobilise pas les maîtres d'ouvrage. Il faudra donc qu'au cours du Vème programme, elle consacre une partie de ses moyens, dans une enveloppe marginale, à financer quelques expériences dans ce domaine.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, je ne m'étendrai pas plus longtemps puisque cette partie du programme ne présente pas d'innovation mais la poursuite de l'effort en matière d'aide à l'amélioration de la sécurité.

Je ferai cependant une mention particulière pour le programme de la région parisienne qui comprend des opérations très importantes, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Paris notamment.

Par ailleurs, les SATESE ont fait l'objet de nombreuses discussions et d'avis parfois divergents. En effet, si tout le monde est d'accord sur l'intérêt de ces organismes et sur la nécessité de les stabiliser, les avis sont partagés sur les structures et les statuts des personnels. Il semble cependant, qu'on s'oriente vers cette solution consistant à maintenir l'existant tout en prenant des précautions pour éviter des difficultés financières.

Je terminerai en abordant le problème très important suivant : comment allons-nous financer toutes ces propositions?

- 3 hypothèses d'évolution des redevances ont été envisagées, mais on peut évidemment en imaginer bien d'autres.

Dans la première hypothèse, nous avons envisagé que les redevances ne soient pas réévaluées et que le coefficient de collecte soit bloqué à sa valeur actuelle. Dans l'hypothèse médiane, les taux de base évolueraient comme l'inflation, le coefficient de collecte croissant comme nous l'avions voté pour atteindre 1,50 en 1988 ou 1989 et la redevance spécifique d'Ile-de-France serait reconduite après 1989. Dans la troisième hypothèse, les taux de redevance seraient augmentés de 4,5 points au-dessus de l'inflation. Cette dernière hypothèse correspond aux recettes nécessaires à la mise en oeuvre de l'ensemble des propositions présentées par les groupes de travail.

Nous avons jugé que l'hypothèse médiane est raisonnable car l'hypothèse basse correspondrait à un recul par rapport à ce que nous avons fait, et ce serait dommage que nos efforts précédents soient ainsi compromis. Quant à l'hypothèse haute, bien que ce soit celle qui permette la reconquête du milieu naturel à l'horizon 2010, nous avons pensé qu'elle conduirait à un effort difficilement supportable par nos redevables.

*
* *

M. le Président, M. le Préfet, Mesdames et Messieurs, telles sont les grandes lignes du projet du Vème programme qui sera présenté au conseil d'administration en octobre prochain. Nous pourrions aujourd'hui recueillir les observations et suggestions du comité de bassin. Elles viendraient compléter celles des différentes commissions dont j'ai parlé tout-à-l'heure. Je précise cependant encore une fois que le comité de bassin sera saisi du projet définitif en novembre prochain".

*
* *

M. ANSART fait part du point de vue des industriels sur le projet de programme. Il indique que ceux-ci sont réservés en ce qui concerne l'aménagement des rivières. Pour ce qui est des SATESE, ils souhaitent que l'intervention des SATESE dans les industries soit limitée, un auto-contrôle étant préférable. Enfin en ce qui concerne les zones de redevances, il sont d'accord pour conserver les zones actuelles mais souhaitent qu'une réflexion s'instaure sur la diminution de l'écart entre les zones.

M. VECTEN précise que l'aide proposée pour l'entretien des rivières restera dans une enveloppe très marginale. Pour les SATESE, cette question a été très discutée mais l'ensemble des collectivités territoriales est très attaché à ce service. Le problème est de savoir si les SATESE doivent être inclus dans les services de l'agence ou intégrés au département.

M. BASTIEN déclare qu'il approuve entièrement la stratégie de l'agence. Il estime que le maintien des SATESE s'impose et qu'il ne faudrait pas hésiter à les intégrer dans les structures propres de l'agence. En ce qui concerne les réseaux de mesure, il pense que ce programme est ambitieux mais nécessaire.

Cependant, il exprime son désaccord en ce qui concerne l'entretien des rivières. En effet, il estime qu'il n'est pas conforme à la loi d'affecter une part des redevances perçues à des travaux qui ne concernent pas les payeurs des redevances. Il se déclare opposé à l'aide à l'entretien car ce serait un encouragement à la négligence.

D'autre part, il propose qu'une aide soit apportée dans certains cas pour la réalisation des branchements particuliers sous domaine privé. Il estime cependant que cette aide ne devrait pas être systématique et que des crédits pourraient être alloués aux départements dans le cadre de la contractualisation, et utilisés sur la proposition des maires.

M. VECTEN indique qu'il est plus urgent de bien faire fonctionner les stations existantes que d'en construire de nouvelles. Or mis à part le cas de Paris, les stations du bassin fonctionnent en moyenne à 50 % de leur capacité.

M. BARRON estime que les eaux de ruissellement polluent plus que les stations d'épuration qui fonctionnent mal. Il est nécessaire d'installer des deshuileurs et des dessableurs avant tout rejet d'eaux de ruissellement dans les rivières.

M. VECTEN indique que la commission s'est largement penchée sur ce problème. La question est de savoir si l'agence doit apporter une aide aux collectivités pour le ruissellement. Il estime que ces travaux doivent être pris en charge par les collectivités. L'agence ne peut y participer puisque la commission a décidé de ne pas proposer de redevance spécifique pour le Vème programme. Cependant, la prise de conscience du problème est très importante et permettra déjà de résoudre

certaines difficultés. D'autre part, l'agence mènera certaines expériences dans ce domaine.

M. MERLHES insiste sur la nécessité de faire de la prévention et notamment par de l'information auprès de l'éducation nationale, des industriels et des collectivités locales. En ce qui concerne le zonage des redevances, il indique que celui-ci est justifié par la disparité entre l'amont et l'aval du bassin. Il fait un large exposé sur les oppositions entre l'amont et l'aval : différence démographique, différence d'industrialisation, différence de nature de pollution (toxicité apportée par les industries à l'aval, nitrates apportés par l'agriculture à l'amont). Il évoque ensuite les responsabilités des collectivités locales en ce qui concerne leur police des eaux, leur assainissement, responsabilité que ces collectivités locales ont bien du mal à assumer face à l'inconscience fréquente de leurs administrés.

M. de BOURGOING relève que pour tirer le meilleur parti des équipements existants, il est proposé d'apporter une aide sélective à la gestion. Il estime que l'aide aux SATESE est le meilleur moyen d'y parvenir. En matière d'alimentation en eau, il souhaite que les efforts déjà entrepris pour la qualité de l'eau soient accentués, notamment vis à vis des nitrates. Enfin, pour ce qui est de l'entretien des rivières, il indique qu'il est souvent très difficile de lancer des opérations et estime qu'une impulsion de la part de l'agence serait très utile.

M. VECTEN remarque que le défaut d'entretien des rivières est le résultat de décennies de négligence. Il met en lumière la nécessité d'une prise de conscience et l'importance de faire de l'information.

M. MERLHES souhaite que l'information soit plus particulièrement développée en direction des collectivités locales.

M. CHAMBOLLE indique que M. CARIGNON a adressé une lettre au président du conseil d'administration pour lui faire part de ses préoccupations prioritaires dans le domaine de l'eau pour la préparation du Vème programme. Ces préoccupations sont d'ailleurs bien en phase avec les propositions élaborées par l'agence. Il évoque ensuite l'avis du Conseil d'Etat auquel il ne faut pas prêter un sens plus restrictif que celui qu'il a en réalité : le Conseil d'Etat a indiqué que l'agence ne pourrait pas par exemple mener une politique importante d'aide à l'écrêtement des crues à partir des redevances actuelles car il y aurait inadéquation entre le programme réalisé et les ressources. Cependant, il n'exige pas qu'il y ait adéquation au franc le franc entre un programme et son financement. Une certaine souplesse est nécessaire et l'intervention de l'agence en faveur de l'aménagement des rivières pour un montant assez marginal est tout à fait possible. Il indique que le Ministère de l'Environnement ne souhaite pas que les agences s'engagent dans une participation systématique et éternelle à l'entretien des rivières. Il suggère que les aides de l'agence dans ce domaine soient dégressives.

Enfin sur le problème des eaux pluviales, il indique que celui-ci est considérable. Des actions de longue haleine sont actuellement entreprises, notamment en ce qui concerne les huiles usées et l'essence.

D'autre part, des ouvrages de dessablage et de deshuilage sont entrepris. Des investissements pour les autoroutes pourraient être envisagés.

En ce qui concerne l'éventualité de l'instauration d'une redevance spécifique pour les eaux pluviales, il indique que les autres agences envisagent non pas la création de redevances nouvelles mais un aménagement des redevances existantes.

Enfin, pour ce qui est du problème quantitatif, celui-ci reste un problème fiscal de même que celui de l'écrêtement des crues pour lequel une aide de l'Etat devrait être maintenue car, s'il est un domaine où la solidarité nationale doit s'exprimer vis-à-vis des communes, c'est bien celui des inondations.

Pour conclure, M. BETTENCOURT remercie M. VECTEN ainsi que tous les participants aux différentes réunions pour l'excellent travail accompli.

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.